



AGPM
maiz'EUROP'



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 février 2026

Application provisoire de l'accord avec le Mercosur :

la Commission européenne piétine le vote du Parlement et la démocratie

Mme von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a annoncé ce jour l'application provisoire de l'accord commercial avec le Mercosur.

Par cette décision scandaleuse, la Commission piétine clairement le Parlement européen : le 21 janvier dernier, les eurodéputés ont décidé de saisir la Cour de justice de l'UE afin de vérifier la conformité de cet accord commercial avec le droit européen.

Par cette décision scandaleuse, la Commission s'obstine à renforcer la concurrence déloyale subie par l'agriculture européenne, en ouvrant en grand nos frontières à des produits agricoles ne respectant pas les normes sociales et environnementales imposées aux agriculteurs européens.

Par cette décision scandaleuse, la Commission acte le démantèlement de notre agriculture, socle de la construction européenne, en la sacrifiant sur l'autel d'un libéralisme ravageur.

Pour Franck Laborde, président de l'AGPM « **Mme von der Leyen continue son travail de sape de notre agriculture et de notre souveraineté agricole. Elle démontre une fois de plus que l'agriculture européenne n'est plus sa priorité et envoie aussi un désastreux signal anti-démocratique.** »

De son côté, Franck Sander, président de la CGB, a déclaré : « **En choisissant de passer en force sur l'accord avec le Mercosur, la Commission européenne renforce sciemment la concurrence déloyale subie par nos agriculteurs et décrédibilise totalement le Pacte Vert qu'elle veut leur imposer par ailleurs.** »

Contacts Presse

AGPM (Maïs) - Guillaume Le Hoan guillaume.le-hoan@agpm.com – 06 16 04 42 30

CGB (Betteraves) - Carine Meier cmeier@cgb-france.fr – 06 27 05 23 80